

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **13 septembre 2010**

Décision n° **B-2010-1784**

commune (s) : Limonest

objet : Restructuration du système d'assainissement - Travaux de suppression de la station d'épuration -  
Autorisation de signer le marché

service : Direction de l'eau

**Rapporteur** : Monsieur Colin

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 septembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Arrue, Vesco, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 13 septembre 2010****Décision n° B-2010-1784**

commune (s) : Limonest

objet : **Restructuration du système d'assainissement - Travaux de suppression de la station d'épuration - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de l'eau

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2010-1546 du 26 avril 2010, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des prestations de travaux de suppression de la station d'épuration à Limonest.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 27 août 2010, a classé les offres et choisi pour les différents lots, celles des groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 1 : création d'un poste de refoulement, d'un bassin d'orage et des ouvrages associés ; groupement d'entreprises CBR TP/Cardem/Sogea Rhône-Alpes pour un montant de 1 885 721,93 € HT, soit 2 255 323,43 € TTC ;

- lot n° 2 : création d'un réseau de refoulement, y compris des travaux spéciaux de micro tunnelier ; groupement d'entreprises Sogea Rhône-Alpes/CSM Bessac pour un montant de 781 096,50 € HT, soit 934 191,41 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer les marchés pour les prestations de travaux de suppression de la station d'épuration à Limonest et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : création d'un poste de refoulement, d'un bassin d'orage et ouvrages associés ; groupement d'entreprises CBR TP/Cardem/Sogea Rhône-Alpes pour un montant de 1 885 721,93 € HT, soit 2 255 323,43 € TTC ;

- lot n° 2 : création d'un réseau de refoulement y compris travaux spéciaux de micro tunnelier ; groupement d'entreprises Sogea Rhône-Alpes/CSM Bessac pour un montant de 781 096,50 € HT, soit 934 191,41 € TTC.

**2° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C 4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme, individualisée sur l'opération n° 1900 - Restructuration du bassin versant de Limonest, les 9 février 2009 et 22 mars 2010, pour la somme de 3 500 000 € HT en dépenses, à la charge du budget annexe de l'assainissement.

**3° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget annexe de l'assainissement de la Communauté urbaine de Lyon - exercices 2011 et 2012 - fonction 2222 - compte 231 310 et 231 510 pour un mandat de 2 666 818,43 € HT.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2010.**